

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mis en ligne le 30/09/2022

**Délibération n° 2022-085
Séance du 27 septembre 2022**

Adhésion à l'Association Technique
Énergie et Environnement (ATEE)

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion du SIAAP à l'Association Technique Énergie et Environnement (ATEE),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion du SIAAP à l'Association Technique Énergie et Environnement (ATEE), association régie par la loi de 1901 relative au contrat d'association, dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel de la République Française du 23 juillet 1978, et dont le siège social se situe 47 Avenue Laplace à Arcueil (changement de statuts reçu en préfecture le 15 septembre 1993).

Article 2 : Dit que le montant de 2630 € pour l'année 2022 correspondant à cette adhésion sera imputé sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER